



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

football

Question écrite n° 34017

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur la position des pouvoirs publics, face à des stades où des individus sifflent ou se permettent de huer notre hymne national, « La Marseillaise ». En effet, l'opinion française a été profondément choquée, le 14 octobre au soir, lors du match France-Tunisie, qui après France-Algérie et France-Maroc, avait donné lieu à ces incidents regrettables. Siffler la Marseillaise est révoltant, car il remet en cause, autant l'identité nationale que les valeurs du sport dans notre pays. Il serait donc nécessaire d'endiguer définitivement ce phénomène récurrent par une position officielle de grande fermeté. Il lui demande donc quelle action il compte entreprendre dans ce domaine, pour mettre un terme à tout nouvel incident.

Texte de la réponse

Les comportements inciviques de certains supporters sportifs pendant l'exécution de la Marseillaise sont à déplorer. Cependant, ces agissements ne sont le fait que d'une minorité de spectateurs, malgré l'exemple récent de France-Tunisie qui se déroulait dans un contexte particulier. Pour prévenir de tels comportements émanant de spectateurs français et étrangers, il est souhaitable de multiplier les déclarations des responsables sportifs encourageant l'apaisement des supporters et poursuivre des efforts de formation des joueurs et des supporters. Il convient également de mener une action de plus long terme. C'est dans cet esprit, et en partenariat avec la Fédération française de football (FFF), que la ministre de la santé et des sports et le secrétaire d'État chargé des sports ont installé un groupe de travail pour le respect dans les stades, piloté par M. Dominique Rocheteau qui sera chargé de proposer des solutions pour enrayer ces dérives à l'éthique sportive.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34017

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9192

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1149